

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE SAINT-GABRIEL
PORTANT UNIQUEMENT SUR LE BUDGET 2018

TENUE LE VINGT-DEUXIÈME (22^{ÈME}) JOUR DU MOIS DE JANVIER 2018

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Monsieur Réjean Riel, conseiller au district No.1

Madame Patricia Poulin, Conseillère au district No.2

Madame Sylvie St-Georges, Conseillère au district No.4

Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller au district No.5

RÉSOLUTION NUMÉRO : 024-01-2018

ADOPTION DU BUDGET 2018 ET DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION

REVENUS	BUDGET 2017	BUDGET 2018
Taxe foncière générale	1 534 700 \$	1 541 550 \$
Taxe sur immeubles non résidentiel	434 525 \$	461 130 \$
Taxe spéciale (infrastructures CV.400)	115 325 \$	117 290 \$
Taxe spéciale (infrastructure CV.425)	146 920 \$	149 425 \$
Taxe spéciale (infrastructures CV.430)	21 325 \$	21 690 \$
Taxe spéciale (infrastructures CV.445)	45 815 \$	46 595 \$
Taxe d'eau	304 215 \$	306 765 \$
Taxe d'égout	360 120 \$	364 140 \$
Taxe d'ordures	386 215 \$	390 355 \$
Païement tenant lieu de taxes	117 525 \$	113 525 \$
Transferts	692 100 \$	973 120 \$
Services rendus	348 560 \$	409 920 \$
Autres revenus	245 000 \$	259 000 \$
TOTAL DES REVENUS	4 752 345 \$	5 154 505 \$
Affectation du surplus non-affecté	160 000 \$	
GRAND TOTAL :	4 912 345 \$	5 154 505 \$

DÉPENSES	BUDGET 2017	BUDGET 2018
Administration générale	890 875 \$	914 207 \$
Sécurité publique	322 201 \$	358 739 \$
Transport	1 206 680 \$	1 287 280 \$
Hygiène du milieu	1 053 916 \$	1 095 995 \$
Santé et bien-être	19 000 \$	13 713 \$
Aménagement, urbanisme et développement	222 008 \$	191 869 \$
Loisirs et culture	837 081 \$	917 978 \$
Frais de financement	104 984 \$	95 554 \$
Remboursement en capital	255 600 \$	279 200 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 912 345 \$	5 154 505 \$

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION

Année 2018	1 500 000 \$
Année 2019	200 000 \$
Année 2020	200 000 \$

ÉVALUATION IMPOSABLE

160 578 500 \$

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2018.

QUE s'il advient que l'une ou l'autre des appropriations spécifiées aux prévisions budgétaires soit plus élevée que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétisée et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel autorise la trésorière à préparer le rôle de perception nécessaire selon les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*.

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel décrète que le présent budget 2018 soit et est publié dans le journal l'Écho de d'Autray.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

donnée à Ville de Saint-Gabriel
ce 23^{ème} jour de janvier 2018


Michel St-Laurent
Directeur général et greffier